

ADLPartner

Société à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6.784.925,42 Euros
Siège social : 3, avenue de Chartres – 60 500 Chantilly - RCS Compiègne B 393 376 801

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL DE SURVEILLANCE
14 JUIN 2013**

(...)

4. Confirmation des indemnités devant être versées aux membres du Directoire en cas de cessation de leur mandat

Le Président rappelle que la réglementation française impose aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, comme ADLPartner, que les engagements pris au bénéfice des membres du Directoire, et correspondant à des éléments de rémunération dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de leur fonction, soient soumis à la procédure dite des conventions réglementées (à savoir notamment leur approbation préalable par le Conseil de surveillance et leur approbation a posteriori par l'assemblée générale dans le cadre d'une résolution spécifique).

La réglementation impose également que cette approbation soit également donnée lors de chaque renouvellement du mandat exercé par les personnes concernées.

Dans ce cadre, le conseil décide à l'unanimité de confirmer le montant des indemnités devant être versées aux membres du Directoire en cas de cessation de leur mandat, tel que préalablement déterminé par le Conseil le 28 mars 2008, le 12 juin 2009 et le 17 juin 2011.

(...)